



Problemes Succession /notaire

Par **valerie7700**, le **07/10/2012** à **01:21**

Bonjour, j'ai vraiment besoin de votre aide en urgence. Ma maman est décédée, je suis fille unique donc succession simple se terminant fin octobre. Ma maman n'a pas fait de testament je suis seule héritière. Il y a un appartement et une maison le tout payé. Le notaire a fait une estimation des biens dans l'appartement (je ne sais pas pourquoi) et pareil pour la maison en Normandie, il a mandaté un autre notaire et maître priseur pour s'y rendre. Il n'ont pas su me dire la valeur immobilière des biens ! Je n'ai aucun papier de notaire que j'ai pu signer lors des estimations. Je ne connais pas le montant des sommes sur les comptes. Je ne sais rien du tout. Et là il me réclame 10 000€ me disant qu'il n'y a pas assez sur les comptes alors que c'est que c'est faux. Et il me dit que si je ne peux pas régler, ce qui est le cas ça sera majoré. Car il y a des assurances vie importantes il s'en est pas occupé et me dit que c'était à moi de le faire alors qu'il m'a mis au courant de rien. Du coup les sommes seront débloquées après la succession et c'est pour cela qu'il me réclamerait 10 000€.

Je suis complètement perdue, je n'y comprend rien là dedans car je suis jeune. Je précise que c'est le notaire de famille et il connaissait très bien mes parents. (mon papa décédé il y a 22 ans et ma maman le 26 avril dernier.

S'il vous plaît aidez moi, je dois signer le 24 octobre et j'ai la sensation de me faire avoir. Je préciserais une chose, c'est moi qui ai dû payer toutes les factures car le notaire m'a dit que fallait que je les paie. Merci de m'aider

Par **Aferall**, le **07/10/2012** à **12:10**

Bonjour,

A vous lire, le dossier semble être traité comme il se doit...

Toutefois, on peut reprocher au notaire un manque de pédagogie à votre égard... Pourquoi ne pas contacter le responsable du dossier et non le notaire lui-même. Vous pouvez exiger par retour une copie de l'état des comptes au jour du décès que la Banque a certainement adressé au notaire.